



LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



LYON, 18 août.

Nous reproduisons le Compte-Rendu que M. Cormenin avait proposé à la réunion Laffitte. Ce brillant manifeste a été lu avec acclamation partout où l'éloquent député s'est arrêté dans la tournée électorale qu'il vient de faire, et dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

Compte-Rendu de M. Cormenin.

La révolution de juillet avait été une pensée de nationalité, de justice, de civilisation, d'ordre, de modération, de liberté, d'émancipation européenne : de nationalité, parce qu'elle consacrait la souveraineté du peuple ; de justice, parce qu'elle punissait le parjure ; de civilisation, parce qu'elle rétablissait, sans les excès de 93, sans le despouillement de l'empire, l'égalité sociale de 89 ; d'ordre, parce qu'elle détruisait l'oppression de l'arbitraire, qui détruit le droit, sans lequel il n'y a pas d'ordre ; de modération, parce que, renonçant à de faciles conquêtes, elle ne touchait pas même au *statu quo* de nos douloureux traités ; de liberté, parce qu'elle promettait aux Français des institutions démocratiques et des améliorations matérielles ; d'émancipation européenne, parce qu'en élévant dans les cieux les couleurs du drapeau français, elle annonçait aux nations opprimées l'heure joyeuse de la délivrance.

La voilà tout entière cette pensée de juillet, cette pensée glorieuse et pure que nos coeurs n'ont jamais trahi ; le voilà ce drapeau que nos yeux n'ont point quitté, quoiqu'il ne nous guide plus !...

Pour résister aux ennemis de la France, que devait faire un ministère national ?

Au-dehors, il fallait proclamer le principe salutaire de la non-intervention, et demander, en offrant *le nôtre*, le désarmement actuel des autres puissances ; mais le demander la tête haute, comme la France doit la porter, et l'épée levée sur les bords de nos frontières.

Au-dedans, il fallait confier l'administration des affaires ; non aux doctrinaires, mais aux patriotes ; non aux ennemis de la révolution, mais à ses amis.

Développer et affirmer cette grande institution de la garde nationale qui, s'appuyant d'un côté sur l'armée, et de l'autre sur les citoyens, est le bras avec lequel la France doit défendre son indépendance extérieure contre l'ennemi, et sa liberté intérieure contre le désordre.

Retremper le corps éprouvé de la pairie dans les vitalités de l'élection ; communiquer à tous les citoyens la jouissance des droits municipaux et politiques, et supprimer le cens de l'éligibilité ; restituer aux communes la libre gestion de leurs biens et le choix de leurs administrateurs ; décentraliser les petites affaires et simplifier les grandes ; affranchir la presse quotidienne des entraves du cautionnement, de l'impôt du timbre et de la persécution des réquisitoires ; épurer le jury en ôtant aux préfets, pour la remettre au sort, la désignation des jurés ; proportionner la dotation mobilière et immobilière de la couronne à la modestie de la royauté citoyenne, et le chiffre de la liste civile à l'épuisement du trésor ; abolir les cumuls, les sincéures, l'excès des traitements et l'ilégalité des pensions ; alléger graduellement, par une meilleure répartition de l'impôt, par la diminution des dépenses et par la fécondation des capitaux, les charges qui pèsent sur les classes laborieuses et souffrantes ; fonder sur des bases plus larges et plus libérales l'éducation primaire et gratuite du peuple ; substituer la liberté de l'enseignement au monopole universitaire ; organiser avec une sage indépendance les attributions des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, des conseils de préfecture, des conseils-généraux et du conseil-d'Etat ; réaliser, par une loi d'application, la responsabilité constitutionnelle des ministres et des agents secondaires ; sillonna la France dans tous les sens par des routes de terre et d'eau et par des chemins de fer, en abrégant les formalités de concession et en retranchant l'exagération des indemnités ; favoriser par toutes sortes d'encouragements les arts, les sciences et les lettres, les établissements industriels, les banques de département, les entreprises de colonisation, et toutes les associations intellectuelles et politiques qui ont pour but de former des citoyens et de rendre l'homme plus libre, plus éclairé, plus moral et plus heureux ; rechercher enfin avec un soin paternel, continu, infatigable, avec un amour du peuple sans relâche et sans borne, les moyens les plus sûrs et les plus promps de guérir cette plaie sociale qui nous ronge, cette plaie de l'inégalité des droits et des charges, de l'extrême pauvreté et de l'extrême richesse, de l'extrêmeoisiveté et de l'extrême travail, de l'extrême raffinement de goût et de manières, et de l'extrême animalité du langage et du vivre ; et de faire marcher la France à la tête des autres nations

dans la florissante carrière de la civilisation et de la liberté.

Tel était le programme de la révolution de juillet : c'est le nôtre.... Le ministère du 13 mars l'a-t-il suivi ? non !

Au-dehors, il a partout répudié l'alliance généreuse des peuples, pour supplier le pardon conditionnel des rois.

Il a souffert que la France se noyât au sang de ses enfants, nos frères et nos défenseurs, et il a, de ses imprudentes mains, levé les barrières hyperboréennes qui séparent le Rhin de la Vistule, la liberté de la servitude, et la civilisation de la barbarie.

Il a souffert que l'Autriche s'interposât, dans les Etats d'Italie, entre les souverains et leurs sujets, et il a renoncé par-là au principe de non-intervention qui consacrait sa propre indépendance.

Il a souffert que la France, avec ses 33 millions d'hommes, se trainât *sous* le tapis vert des protocoles, aux genoux des scribes de la sainte-alliance.

Cependant, quels fruits avons-nous recueillis de ce gracieux abaissement ? que signifient ces joies d'enfants et ces battements de mains du *juste-milieu* ? et que nous importe, après tout, que le bill de réforme soit admis ou retiré ? que nous importe que lord Grey triomphe ou succombe, que nous importe que l'aristocratie de la vieille Albion meure dans une longue agonie ou d'un coup de toanderie ? lorsque l'étoile de juillet brilla sur nos têtes, avons-nous demandé pour la suivre la permission de l'Angleterre ? dépendrons-nous toujours d'elle ? attendrons-nous toujours, pour nous réjouir ou pour pleurer, que les ouvriers de Birmingham illuminent leurs fenêtres en se promenant dans les rues avec un drapeau noir ? De quoi nous aura-t-il servi que l'évêque *Talleyrand* ait enfilé l'un à l'autre, dans la sempiternelle conférence de Londres, le chapelet de ses soixante protocoles ?

Quelle est cette paix de quelques jours dont on se vante ? cette paix sans principes, sans compensation, sans sécurité, sans avenir et sans gloire, qui nous ruine et qui nous humilié ? quelle est cette dégradante absolution que la quasi-légitimité des doctrinaires demande à la légitimité des despotes, sous la condition de sacrifier la souveraineté du peuple avec toutes ses conséquences ? quelles sont ces condamnations de la victoire que nous subirions avant d'avoir combattu ? quelle est cette fustigation d'esclave que nos ambassadeurs reçoivent en tournant le dos ? Quoi ! serait-il vrai que nous n'aurions plus en Europe aucun allié, ni dans la sympathie des peuples, parce que nous en aurions trahi la cause, ni dans la crainte révérencieuse des rois, parce que nous nous serions ployés à deux mains devant eux ? la révolution de juillet, de si haut, serait tombée si bas ! nous en rougissions, pour le 13 mars, d'indignation et de honte.

Mais peut-être que l'état libre, glorieux et reposé de la France intérieure compense les lâchetés de notre diplomatie ???

Eh bien ! il n'y a pas une seule condition de la révolution de juillet qu'ils n'aient violée, une seule de leurs promesses qu'ils aient tenue, un seul de leurs fallacieux principes qui n'ait, à l'essai, péri entre leurs mains.

Ils devaient réunir autour du trône tous les patriotes, et ils ont jeté de funestes divisions parmi ces hommes généreux que l'amour de la liberté et la crainte d'un danger commun avaient rapprochés et confondus. Ils devaient nationaliser la législature, et se parquant dans la légalité plutôt que dans la constitution, ils ont rassemblé une chambre de monopole, comme s'il suffisait de 150,000 électeurs pour représenter avec sincérité, avec plénitude, la volonté de 33 millions d'hommes.

Ils devaient glorifier la révolution de juillet, et ils ont, dans leurs velléités de monarchisme, essayé de restaurer la qualification insolente de sujet, et d'annihiler les patriotes gardes nationales des villes les plus belliqueuses du royaume, comme si le principe de la souveraineté populaire et l'institution républicaine de la garde nationale nommant ses officiers, n'avaient pas été rétablis par le peuple vainqueur, dès le 29 juillet, antérieurement et supérieurement à toutes les combinaisons secondaires.

Ils devaient favoriser la liberté de la presse, qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec leur impôt du timbre, corrompue avec leurs amortissemens, accablée avec leurs amendes.

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire et de folle la volonté nationale et parlementaire.

Ils avaient promis de soulager et d'instruire le peuple, et le peuple reste plongé dans la misère par l'excès des impôts, et dans le défaut d'enseignement primaire.

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner et fleurir l'ordre légal, et ils lui ont substitué des mesures d'exception et des règnes d'ordonnance ; l'initiative, et ils l'ont étouffée par la question préalable ; l'hospitalité, et ils l'ont refusée aux Polonais ; la paix, et chaque jour elle est troublée par des émeutes ; le commerce, et ils ne lui ont ouvert aucun débouché ; l'agriculture, et elle succombe sous le poids des impôts ; le travail, et le peuple mendie ; les arts, les sciences et les lettres, et ils languissent sans aliment dans une atmosphère étouffante et dans les liens d'une protection sans grandeur ; la prospérité des finances, et le présent est accablé de contributions presque intolérables, tandis que l'avenir va s'endetter encore par des emprunts ruinieux.

Quel pas, depuis un an que dure cet engourdissement régi, la révolution de juillet a-t-elle fait ? quel renfort a-t-il apporté au trône, aux chambres, à l'administration, à la justice, à l'armée, à la politique, au pays ; la sainte-alliance n'est-elle pas à l'affût sur nos frontières, qui nous épie et qui convoite une proie de dépouilles et de partage ? la guerre civile ne rugit-elle pas toute flagrante dans l'Ouest et le Midi ? n'a-t-on pas mis aux prises la garde nationale avec la troupe de ligne, et la troupe de ligne avec les citoyens.

Douter sans cesse d'un ministère qui doute de lui-même, ne se fier qu'à soi du soin de sa propre défense, est-ce là vivre, est-ce là respirer ? Y a-t-il deux drapeaux, deux gouvernemens, deux patries ?

Gloire extérieure, paix civile, que leur importe à ces faussaires du 13 mars, à ces hommes de bourse et de conscience torse, à ces coeurs infirmes et mal organisés qui n'ont jamais aimé qu'eux-mêmes, jamais compris le peuple, et jamais battu profondément pour la gloire et la liberté ?

Le désarmement général de l'Europe, qu'on avait promis pour compensation de nos lâchetés, n'est-il pas aujourd'hui, de la part des autres cabinets, une chimère, comme il serait de la part du nôtre une trahison ?

Comment, sans maintenir, sans augmenter même le pied de guerre, pouvoir surveiller à la fois l'immense développement de nos frontières et la sourde agitation de notre intérieur ? Comment entretenir le pied de guerre sans emprunt ? Comment asseoir facilement un emprunt sur un sol qui tremble et sur les hommes qui s'en vont ? Comment, s'il faut des emprunts pour combler le vide des impôts, arriver à abolir et même à diminuer ceux de ces impôts qui pèsent sur les classes pauvres et souffrantes ? Toutes ces déductions si douloureuses, si frappantes, ne s'enchaînent-elles pas rigoureusement l'une à l'autre. Est-il possible de ne le point voir et surtout de leur échapper ? Le 13 mars, de quelque côté qu'on le regarde et par quelque bout qu'on le prenne, n'est-il pas un système essayé, rebuté, déshonoré, flétrui, usé, fini, et que l'aumône officielle des souscriptions et les oraisons de la légitimité ne pourront exhumer du tombeau où il vient de descendre.

Pour nous, députés ou citoyens, isolés ou réunis, absens ou présens, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, la France de juillet peut compter que nous répondrons toujours à ses sympathies comme à son appel ; toujours prêts toujours dévoués, notre zèle, nos conseils, notre popularité, notre courage, nos biens, notre vie, tout lui appartient, tout est à elle, qu'elle se rassure ? l'immuable volonté des rois ne prévaudra pas contre l'immuable volonté des peuples ; nous ne céderons pas un pouce des magnifiques conquêtes que nos pères firent, il y a quarante ans, sur l'aristocratie et sur le despotisme ; nous ne déserterons point la cause de la révolution de 1830, si belle et si pure, qui fit l'admiration et l'espérance de l'univers ; nous lutterons jusqu'à la fin, pied à pied, sans peur comme sans intérêt ; car la constance dans les révoltes est la vertu des hommes libres : sans désespoir de notre salut, car nous avons foi dans l'avenir.

Nous devons le déclarer et nous le déclarons à la face du pays, pour qu'il s'en souvienne, notre opposition n'a jamais été qu'une opposition de conscience, de vérité, de fidélité à nos principes et à nos serments ; nos avertissements n'ont jamais manqué au pouvoir ; mais si le pouvoir se manque à lui-même, s'il ferme les yeux sur le bord de l'abîme, s'il veut périr, s'il périra, qu'il sache que si les familles des rois passent sur la terre, les nations ne meurent point ; et que lorsque le pouvoir trahit la liberté qui lui avait confié sa garde, alors elle ne prend plus conseil que d'elle-même, et se sauve par ses propres mains.

Des patriotes de Strasbourg se sont rendus aujourd'hui à Brumath pour complimenter MM. Odilon-Barrot, Coulmann et Nicolas Kœchlin, et les inviter au banquet de demain.

M. le professeur Richard, l'un d'entre eux, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Lorsqu'aux élections de l'année dernière, le nom de M. Odilon-Barrot fut proclamé dans l'un des collèges de Strasbourg, les patriotes alsaciens en éprouvèrent une joie bien vive. Quoique M. Barrot fut l'élu de quatre collèges, les électeurs de notre département osèrent espérer qu'il deviendrait leur représentant définitif dans la chambre. L'intérêt national l'emporta en effet sur d'anciennes et respectables affections. Nous venons aujourd'hui exprimer à l'illustre successeur de Benjamin Constant, ainsi qu'à ses dignes collègues, tout ce que nous ressentons de reconnaissance et d'admiration pour la généreuse conduite qu'ils ont tenue pendant la dernière session.

Les patriotes vous saluent, Messieurs, du beau nom de défenseurs de la liberté. Ils vous attendent demain à Strasbourg, et vous prient d'agréer les hommages de cette nombrueuse partie de la population dont les démonstrations ne furent jamais équivoques. Venez resserrer des liens qui, dans les graves conjonctures du moment, où dans l'Europe entière, le pouvoir affaibli par l'égoïsme et la corruption se débat vainement contre sa destinée, sont le gage du futur triomphe de la cause populaire.

» Vous entendrez, Messieurs, des acclamations unanimes : Honneur à Odilon-Barrot ! Honneur aux députés patriotes des deux départemens du Rhin !

M. Odilon-Barrot a répondu :

« Messieurs,

» Lorsque j'ai accepté votre mandat, je pressentais déjà que nous serions en parfaite harmonie de principes et de sentiments politiques : c'est avec bonheur que je viens d'en recevoir de vous l'assurance. Votre assentiment me confirme dans mes convictions, et m'affirme dans la ligne que j'ai suivie jusqu'à ce jour. Plus d'un motif a déterminé mon opposition en faveur de la ville de Strasbourg ; depuis long-temps j'avais conçu la plus profonde estime pour cette population alsacienne, qui se fait remarquer surtout par une maturité d'idées, une gravité de mœurs, un courage froid et persévérand qui en font le plus sûr boulevard de notre indépendance à l'extérieur et de notre liberté à l'intérieur. Je n'ai pu me défendre, je l'avoue, d'un certain orgueil à l'idée que je serais le représentant d'une telle population ; d'ailleurs Strasbourg est comme une sentinelle avancée entre la France et l'Allemagne, c'est l'avant-garde de notre liberté et de notre civilisation, et j'étais fier d'être avec vous à cette avant-garde.

» Je partage les regrets que vous venez de m'exprimer sur des espérances déçues, sur des promesses qui ne se sont pas réalisées ; mais la patience est aussi un de vos traits caractéristiques ; il faut savoir attendre. Il est plus facile de renverser une dynastie que de changer les mœurs d'un pays, de déraciner des abus auxquels se rattachent tant d'existences, de remplacer de vieilles habitudes d'arbitraire et de violence par un sentiment profond d'ordre et de légalité. Moins de facilité à nous décourager, plus de persévérance dans nos opinions, plus de confiance dans le bon sens du pays et dans l'action progressive de nos institutions, un peu d'esprit de conciliation et de tolérance, et nous arriverons infailliblement au but de tous nos efforts, à une liberté forte et durable. Ce n'est pas seulement contre un gouvernement égaré dans de fausses routes par son excès de confiance dans l'étranger, par son excès de défiance à l'égard du peuple, que nous avons à nous défendre ; c'est encore contre ces entraînemens passionnés, ces tentatives pour changer la constitution du pays par la violence, qui ont éloigné de nous et de nos principes des hommes consciencieux, mais timides. N'est-ce pas une sorte de fatalité que chaque fois que le raisonnement et l'expérience des faits avaient ruiné dans toutes les convictions le système du 13 mars, quelque entreprise insensée soit venue tout-à-coup le relever et lui rendre quelque consistance ?

» De toutes les fautes du ministère, il en est une surtout capitale : on pouvait différer sur la question de la paix ou de la guerre, sur la question d'organisation intérieure ; mais sur les mesures propres à assurer l'inviolabilité de notre territoire, ne devait-il pas y avoir unanimité ? Comment se fait-il que nous n'ayons pu faire adopter en France les moyens défensifs qui font la sécurité de nos voisins, et que malgré nos instances vives et réitérées, nos gardes nationales mobiles, cette imposante réserve de l'armée active, ne soient encore organisées, comme le dit ingénument le ministre, que sur le papier ? Le génie de la France, je le sais, la sauvera malgré l'imprévoyance de son gouvernement ; notre pays ne se manquera pas à lui-même. J'en suis certain, si le moment des grandes épreuves vient à se réaliser pour lui. Mais quelle immense responsabilité n'ont pas assumée sur eux ceux qui pouvant enlever aux étrangers, par l'organisation de toutes nos forces défensives, jusqu'à la pensée de nous attaquer, ne l'ont pas fait !

» Nos adversaires combattent heureusement pour nous. La sainte-alliance avait pu jusqu'ici faire illusion aux peuples en offrant à eux comme un rempart nécessaire contre ce qu'elle appelait notre ambition. Aujourd'hui elle a déchiré le voile dont elle s'enveloppait ; elle s'est montrée ce qu'elle a toujours été réellement, une coalition des cabinets absolus contre l'émancipation des peuples. Grâces lui en soient rendues ! La question est aujourd'hui admirablement posée : Si la guerre anti-humaine dont on nous menace vient à se déclarer, chacun en Europe, ami du despotisme ou de la liberté, pourra reconnaître son drapeau, et cette fois encore, espérons-le, la victoire couronnera la liberté et le bon droit. «

M. le professeur Richard s'étant avancé pour inviter M. Odilon-Barrot et ses collègues au banquet que leur avaient préparé les patriotes de Strasbourg, M. Odilon-Barrot a déclaré au nom de ses collègues et au sien qu'il acceptait avec reconnaissance ce témoignage de leur affection. « J'espère,

Messieurs, a-t-il ajouté, que vous voudrez bien me traiter comme un vieil ami ; je sais bien que l'adoption qui m'unit à vous est encore récente, mais les hommes vivent vite aujourd'hui ; et assez d'événemens se sont passés pour que vous ayez pu apprécier mes opinions et juger mon caractère. J'attends de vous dans nos communications une franchise entière, et la sévérité même de vos conseils sera pour moi la mesure de votre affection ; vous songerez d'ailleurs que votre franchise à mon égard n'est pas seulement pour vous un droit, mais un devoir. »

Ces messieurs arriveront à Strasbourg demain mercredi, 15 août, à quatre heures du soir. M. Müntz ne viendra qu'à cinq heures.

EXPÉDITION DE DON PÉDRO.

Nous recevons aujourd'hui un arrêté de don Pedro daté du 4, qui vient consolider davantage notre opinion.

Au nom de la régence de dona Maria da Gloria mon auguste fille, je fais savoir :

Art. 1^{er} Que tout individu, n'importe à quelle classe de la société il appartienne, et qui d'après la volonté nationale est appelé à nous aider à maintenir le gouvernement constitutionnel établi dans cette ville, depuis le 10 de ce mois, doit respecter de la manière la plus inviolable les propriétés de ceux qui, aveuglés encore par le fanatisme de leur opinion, montrent quelque répugnance à prendre les armes pour le triomphe de notre sainte cause ;

Art. 2. Il ne sera plus question entre l'homme civil et le militaire d'aucune apostrophe ou invective qui pourrait rappeler la dénomination de quelque parti, puisque désormais, les Portugais ne doivent avoir d'autre devise que celle de *sils de la même patrie*.

Art. 3. Tout individu qui, par des chansons, par des paroles insultantes ou par tout autre motif, soulèverait des dissensions ou des attroupemens, sera rigoureusement puni comme perturbateur.

Art. 4. Etant du devoir de l'armée de donner l'exemple du respect aux hommes et aux propriétés, et devant en conséquence les protéger pendant la durée du conflit des armes, aucun individu de mon armée ne causera le moindre dégât aux citoyens de toutes classes, ni à leurs biens, n'importe de quelle nature ils soient ; des chefs militaires veilleront sur cet article avec le plus grand zèle et répondront de son exécution sur leur propre responsabilité.

Art. 5. Les services indispensables pour l'armée se feront par tous les citoyens sans distinction de classes dans la proportion d'égalité que la justice réclame.

Art. 6. Tout ce qui sera considéré de première nécessité, pour le service de la troupe, sera aussi payé ponctuellement par les citoyens ; chacun sera imposé selon sa fortune.

Art. 7. Dans le cas où le manque de fonds obligera le gouvernement à demander des secours à la ville et aux villages voisins, les autorités municipales mettront à sa disposition tout ce qui leur sera demandé soit en disposant des fonds publics, soit en le demandant par voie d'anticipation aux particuliers et propriétaires.

Art. 8. Les autorités municipales donneront à ces prêteurs une garantie de leurs avances sur les fonds qu'elles ont à leur disposition appartenant à la caisse municipale.

Art. 9. Dans l'acte même de la remise du prêt, le chef militaire ou la personne à laquelle il sera remis, le donnera à la municipalité qui lui délivrera un reçu qui détaillera la valeur du prix, et à la présentation de cette pièce, le général en chef prendra toutes les mesures nécessaires pour son prompt paiement.

Art. 10. La garnison et les habitans des villes et villages de l'armée constitutionnelle occupés maintenant et qui le seront à l'avenir, s'aideront mutuellement dans leurs besoins ; les autorités civiles et militaires répondent de cette conduite uniforme et fraternelle.

Art. 11. Ces dispositions seront affichées dans Oporto et dans toutes les villes et villages au pouvoir de l'armée constitutionnelle et publiées par bans pendant huit jours pour que personne n'allègue ignorance de la sage conduite qui doit être observée.

Oporto, le 10 août.

Signé Don PÉDRO,

Duc de Bragance.

Madrid, le 9 août 1832.

Des ordres ont été expédiés du ministère de la guerre pour avoir à désarmer et conduire sur-le-champ aux dépôts qui s'établissent à Salamanque et à Valladolid, les Portugais armés qui se présenteront dans nos frontières, sauf probablement à rendre les armes et même à donner de nouveaux secours aux Portugais miguelistes qui voudront rentrer dans leur pays pour continuer la guerre en faveur de la légitimité ; ceux des constitutionnels seront probablement destinés aux dépôts d'Andujar et Jaen, en Andalousie, pour éviter leur rapprochement.

Lisbonne, le 4 août 1832.

Les dernières nouvelles annoncent que Santa-Martha, de Penafiel s'est retiré à Amarante, et que l'avant-garde de don Pedro était à Carvalho.

On écrit de Coimbre, en date du 28 juillet, que le 27 les constitutionnels ont complètement battu la division commandée par le général Povoas, qui se serait enfui à Oliveira-das-Azemas, où des renforts qu'elle attend de Lisbonne viendront la rejoindre.

Une lettre du 30 annonce que la route d'Abrantes est encombrée de prisonniers politiques, et que les caisses publiques étaient aussi dirigées sur cette dernière ville.

L'enthousiasme des habitans d'Oporto a été à son comble après la victoire du 25 remportée par don Pedro. Le comte de Villaflor, qui y a été blessé, engageait don Pedro à se mettre à l'abri du danger dans une des positions qu'il occupait ; celui-ci lui répondit : « Je suis venu pour affronter tous les périls, et je ne saurais les braver pour une plus noble cause, puisqu'il s'agit de la délivrance du pays qui m'a vu naître et du bonheur des Portugais. »

Notre position deviendra de jour en jour plus critique, surtout pour la classe malheureuse qui ne se nourrit que de poisson, qui est déjà à un prix très élevé, et qui augmentera encore si la pêche continue à être interrompue par la présence de l'escadre de don Pedro.

Les régimens qui devaient partir se sont dirigés sur Coimbre le 2 au soir. Quatre ou cinq cents mulots ont été enlevés aux paysans des environs de Lisbonne au moment où ils se rendaient au marché pour y vendre des légumes. Ils doivent servir à transporter les bagages de ces régimens.

On s'empare dans ce moment, 2, de tous les matelots, ou *soi-disant tels*, que l'on rencontre dans les rues pour arrêter deux gabares, ce qui fait croire de nouveau que don Miguel a l'intention de faire sortir sa flotte.

Hier, 3, l'escadre de don Miguel sortit au moment où s'y attendait le moins ; elle se dirigea vers le sud, et celle de l'amiral Sartorius la suivit. Nous les avons perdues de vue, et nous espérons que ce matin, 4, nous en aurions des nouvelles ; mais rien ne se sait encore. On ne sait cependant pas, s'il y a combat, que Sartorius ne soit vainqueur.

Bayonne, le 13 août 1832.

Le consul portugais, ici, assure avoir reçu une lettre, qu'il a communiquée à notre sous-préfecture, par laquelle on lui annonce que l'escadre de don Pedro a été prise le 3 par celle de don Miguel. Vous verrez par ma correspondance que cette nouvelle est au moins prématée.

Un courrier est arrivé ce matin au consul anglais, qui a aussitôt fait partir une estafette pour Paris.

ARRÊT DE LA COUR ROYALE D'AIX.

Affaire du Carlo-Alberto.

« La cour, vu, etc. ;

» Attendu que des pièces et de l'instruction de la procédure il résulte des indices suffisants qu'un complot a été formé dans le but, soit de détruire, soit de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitans à s'armer les uns contre les autres ;

» Que la résolution d'agir a été concertée et arrêtée entre plusieurs personnes dont les unes étaient en France, principalement à Marseille, les autres en Italie où elles étaient en rapport direct avec la duchesse de Berry, qui habitait alors les Etats du duc de Modène ;

» Que ce complot a reçu, de la part de ceux qui y participaient en Italie, un commencement d'exécution en ce que, ayant nolisé à Livourne le bateau à vapeur le *Charles-Albert*, pour la prétendue destination de Barcelone, et étant parti de ladite ville de Livourne le 24 avril dernier au soir, ils ont embarqué clandestinement, dans la nuit suivante, près la plage de Via-Reggio, la duchesse de Berry, qu'ils avaient fait inscrire à Livourne, sur les papiers de l'expédition, sous la fausse dénomination de femme de chambre d'une de ses anciennes demoiselles d'atours, Mathilde Lebeschu, qui avait pris elle-même le faux nom de Rose Stagliano, veuve Ferrari ; les autres personnes embarquées au nombre de douze, soit à Livourne, soit à la plage Via-Reggio, ayant aussi caché leur nom véritable, soit sous la fausse dénomination de domestiques ou gens de suite ; le moindre de ces déguisements ayant été celui du vicomte de Saint-Priest, qui avait remplacé son nom par le titre de duc d'Almanza, attaché à la grandesse d'Espagne, après quoi ils ont débarqué aussi clandestinement, dans la nuit du 28 au 29 avril dernier, ladite duchesse de Berry avec six personnes de sa suite sur la côte occidentale de Marseille, à l'aide d'un bateau-pêcheur qui guettait le passage du *Carlo-Alberto* ;

» Que tandis que ces choses se passaient à bord du *Carlo-Alberto*, où la duchesse de Berry a laissé pour traces de sa présence son testament et plusieurs pièces de vermeil à ses armes, ceux des individus participant au complot qui étaient à Marseille répandaient dans cette ville la nouvelle de l'arrivée et du débarquement prochain de la duchesse de Berry, se faisant de cette annonce anticipée un de leurs principaux moyens de succès et de séduction envers les citoyens pour les engager à se réunir sous l'étendard de l'insurrection.

» Que cet étendard fut en effet arboré le 30 avril, à sept heures du matin, sur le clocher de l'église Saint-Laurent, tandis qu'on abattait le drapeau national sur un autre édifice public voisin de Saint-Laurent ; que, dans le même moment, plusieurs attroupemens, ayant en tête le drapeau blanc, parcouraient les rues aux cris de *vive Henri V ! vive le drapeau blanc !* que l'un de ces attroupemens ajouta, aux cris ci-dessus, ceux de *vive la ligne !* en s'approchant d'un poste militaire établi sur la place du Palais-de-Justice ; que ces moyens de séduction ayant échoué, quelques-uns des plus déterminés engagèrent une lutte avec le commandant du poste, par suite de laquelle trois d'entr'eux ont été arrêtés ;

» Attendu, quant aux moyens d'incompétence proposés au nom de Kergorlay ; que ledit Kergorlay, pair, déchu du droit de siéger par suite de son refus de serment, n'est plus membre de la chambre des pairs, attendu que la déchéance du droit principal entraîne la déchéance de tous les droits accessoires qui n'avaient été établis qu'en considération du premier et pour lui servir de garantie ;

» Attendu que tel est le sens non douteux de l'article 5 de la loi du 31 août 1830, d'après la discussion qui a eu lieu dans les deux chambres et que la question a été formellement résolue par la cour des pairs elle-même, d'abord lorsqu'elle a admis M. de Crussal en remplacement de son père, ensuite à l'égard de Kergorlay lui-même, lorsqu'elle a retenu le jugement d'une cause le concernant, par le seul motif qu'à l'époque du délit qui lui était imputé, le délai fixé pour la prestation du serment n'était pas encore expiré, et sa déchéance non encore encourue, le déboute de ses fins d'incompétence ;

» Attendu, quant à la compétence, que le département

Le Précateur.

des Bouches-du-Rhône, compris dans le ressort de la cour est tout à la fois le lieu où la plupart des prévenus ont été arrêtés, celui où plusieurs d'entre eux ont leur résidence, et enfin celui où se sont passés diverses faits incriminés ;

Attendu qu'il résulte des pièces et de l'instruction de la procédure des indices suffisants de culpabilité pour la mise en accusation des individus ci-après dénommés :

La cour ordonne 1^o que lesdits Emmanuel L. M. de Griognard vicomte de St-Priest, détenu ; 2^o Philippe-Auguste-Adolphe de Bourmont, détenu ; 3^o Adolphe Sala, détenu ; 4^o Gabriel-César vicomte de Kergorlay, détenu ; 5^o Mathilde Lebeschu, détenu ; 6^o Louis-Florian-Paul comte de Kergorlay ; 7^o comte de Mesnard, non détenu ; 8^o Edouard Lhuillier, non détenu ; 9^o André Semino, non détenu ; 10^o Antoine de Ferrari, détenu ; 11^o Didier, non détenu ; 12^o et Amiel, non détenu, seront accusés de participation à un complot dont le but était : soit de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitans à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en arasant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, lequel complot a été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution et constitue le crime prévu par les articles 87, 89 et 91 du code pénal qui prononcent une peine afflitive et infamante ;

Ordonne pareillement que : 1^o Hippolyte Poncelet de Bermond Legraine, détenu ; 2^o Benoit, chevalier de Candolle, détenu ; 3^o H.-L.-Al. Fabvier de Lachaud, détenu ; 4^o M.-Jh.-E.-H. Laget de Podio, détenu ; 5^o F.-F. Esig, détenu ; Ganail, non détenu ; 7^o Rougier, non détenu ; 8^o le surnommé Belleviande, non détenu ; 9^o Espitalier, non détenu, seront accusés de participation à un complot et à une tentative d'attentat dont le but était : soit de détruire, soit de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône ; etc., crimes prévus par les articles 2, 87, 88, 89 et 91 du code pénal, renvoie devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, tous les individus dont la mise en accusation a été ci-dessus ordonnée ;

Attendu quant aux individus ci-après dénommés, qu'il n'y a pas d'indices suffisants de leur participation aux complot et attentat, objet de la procédure, déclare n'y avoir lieu à suivre contre Zarha, capitaine du *Carlo-Alberto*, Mozarini, Rato, Brelas, Grozot, Paire, Decoups, Benet, Mazet, H. Etienne, Etienne Decoups, Blanc, Gas, J.-B. Blanc, Souverain, Jourdan dit Mascot, Pierrefeu, Fournier, de Surville père, de Surville fils, duc de Blacas-d'Aulps, Bouvier dit Rantin, Brousse, Seguy, Bayle, notaire, Bayle avoué, Sayras, Pascal Maurel, Taneron, femme Amiel, Amiel, Delucchi »

PARIS, 16 août 1832.

(Corresp. particulière du Précateur.)

On croyait que le changement ministériel dont on reparle depuis quelques jours, s'arrangerait pendant la journée de repos que nous venons d'avoir, mais il n'en a rien été. On parle toujours de M. Dupin pour un porte-feuille et M. Bignon, auquel on pense aussi, rappelle ses titres au ministère des affaires étrangères en publant dans quelques journaux ses idées sur la politique allemande, car il est l'auteur des deux lettres signées un député, publiées hier et aujourd'hui.

— M. de Talleyrand va, dit-on, un peu mieux ; on prétend qu'il a exprimé ses opinions sur la reconstitution du ministère en disant qu'il n'y fallait ni avocats, ni banquiers : c'est, comme on voit toujours, le système de remettre le gouvernement aux hommes de lois ; on sait pourtant que, quoique banquier, M. Casimir Périer avait trouvé grâce devant lui : c'est qu'il s'était tout-à-fait identifié à son système.

— La Bourse est dans un calme plat. On s'y occupe surtout d'un article du *Courier Anglais* annonçant le prochain arrangement des affaires de Belgique ; mais les idées couleur de rose de ce journal ne peuvent supporter un sérieux examen ; qu'est-ce en effet que les prétextes concessions du roi de Hollande, s'il prétend toujours établir un péage sur l'Escaut, garder le Luxembourg, la plus belle partie du Limbourg : et puis, les concessions dont on parle sont-elles bien réelles ? Après la Belgique, vient l'affaire de Portugal, et sur ce point encore, les opinions sont bien partagées. Pour le moment, les deux frères se battent à coup de décrets. Vous avez plus haut celui de don Pédro destiné à établir la concorde entre l'armée expéditionnaire et les populations. Don Miguel, lui, offre une amnistie aux soldats et sous-officiers de l'armée constitutionnelle.

— Les exploits des soldats de la légitimité, l'arrêt de la cour d'Aix, la mauvaise voie dans laquelle on s'est engagé à l'égard des Polonais de l'île d'Aix, donnent beaucoup d'embarras au ministère qui en avait déjà bien assez.

Le protocole du mariage a aussi produit un bien mauvais effet, même sur les plus juste-milieu. Les rédacteurs de cette pièce, et ceux qui ont ordonné l'insertion au *Moniteur*, n'ont pas assez réfléchi, que si les masses cèdent quelque fois en France sur le principe de liberté, elles ne veulent rien entendre sur ce qui touche à l'égalité.

— Le *Courier Anglais*, arrivé aujourd'hui, contient un article sur les affaires hollando-belges, annonçant l'acceptation d'une partie du traité par le roi Guillaume. Cette acceptation que l'on donne comme positive dans des lettres particulières, n'a eu aucun résultat sur nos fonds ; il règne une sorte d'apathie parmi les spéculateurs, qui arrêteront tout grand mouvement tant qu'elle durera. Les fonds ont eu peu de fluctuation. Les cours restent les mêmes que ceux de mardi.

— Beaucoup de nouvelles sur don Pédro, mais aucune positive.

NOUVELLES.

Le *Moniteur* donne ce matin encore quelques détails qui remontent au 1^o sur les fêtes de Compiegne. Cela est déjà vieux, et nous pensons que nos lecteurs ne tiennent pas à ce que nous reproduisons le discours adres-

sé à la reine des Belges par les demoiselles qui lui ont présenté une corbeille.

Dans sa réponse la reine a dit : « Je n'oublierai pas la France. » Nous le croyons. Elle a ajouté : « Je prie mes compatriotes de ne pas perdre mon souvenir. » Elle est un des liens qui unissent les deux Etats. Nous ne doutons pas qu'elle n'agisse de manière à ce que sa mémoire soit toujours chère au pays qu'elle vient de quitter.

— Il résulte d'un relevé des promotions, fait sur l'*Annuaire militaire* de 1832, que l'on a nommé, depuis le mois d'août 1830, savoir :

Marechaux de France, 4 dont un honoraire ; lieutenants-généraux, 25 ; maréchaux-de-camp, 60 ; colonels commandants de régiment, 120.

Ce même relevé nous apprend que les deux premiers lieutenants-généraux du cadre d'activité ont, à eux deux, soixante-quatre ans de grade. Les huit qui suivent en réunissent deux cent vingt, y compris le ministre actuel des affaires étrangères, M. le général Sébastiani, dont la France peut apprécier l'activité.

— Voici un petit exemple de l'économie qui préside à certaines dépenses du ministère de la guerre. Dernièrement il a été décidé que le collet de l'habit des troupes d'infanterie serait échancré par-devant. Cette mesure, que rien ne nécessitait, a été aussitôt exécutée qu'ordonnée ; elle a coûté 900 f. par régiment, ce qui porte à 100,000 f. au moins la somme que le gouvernement a dépensée pour réaliser cette importante innovation.

(*Le Temps*.)

— On écrit de Colmar :

Le cabinet des Tuileries, répondant catégoriquement à une ancienne note du grand-duc de Bade, vient de lui déclarer qu'il ne souffrirait pas que les Autrichiens violassent l'indépendance de son territoire.

Il est fâcheux qu'une réponse aussi explicite ne soit pas partie aussitôt qu'on l'attendait ; aujourd'hui elle est sans objet ; les Autrichiens ne menaçant plus de contraindre le grand-duc à l'exécution des actes de la diète, puisqu'il s'y est déjà soumis, sur une première note évasive du cabinet français.

— Des lettres d'Oporto, datées du 4 août, arrivées ce matin à Paris, annoncent qu'une conspiration tramée contre l'empereur don Pédro par les moines, à la tête desquels se trouve un prieur des bénédictins, vient d'être découverte et les pièces de conviction saisies.

Le nombre de ces pièces se trouve une lettre de laquelle il appert que les moines devaient mettre le feu à leur couvent, dans la certitude où ils étaient que l'empereur, toujours empêtré de se porter où il y a des secours à donner, s'y rendrait sans garde, et qu'on saisirait cet instant pour le poignarder. Mais ce beau projet a complètement échoué au moyen de la déconversion de la lettre en question, qui porte en outre la recommandation la plus pressante d'exécuter le projet au plus tôt, dans la crainte que le secret n'en soit livré aux pédristes, attendu, dit cette lettre, qu'on ne peut pas entièrement compter sur le dévouement et la discréption d'une grande partie des religieux qui étaient dans le secret de l'entreprise.

— En Allemagne aussi on veut séduire les libéraux, on veut acheter les écrivains. Nous l'avons dit il y a huit jours. Nous y revenons parce qu'il nous est assuré, par des personnes dignes de foi, qu'un million de ducats a été consacré par l'Autriche à ce genre de commerce.

On va jusqu'à citer les tentatives particulières qui ont été faites et les actes de générosité auxquels cet essai de corruption a donné lieu. Au-delà du Rhin il y a un désintéressement fort louable et un mépris sonore de la vénalité. Si bien, qu'à peu d'exceptions près, les propositions faites, les mesures prises contre l'honneur indépendant des écrivains seront sans résultat et tourneront à la honte de ceux qui auront à en revendiquer la malheureuse conception.

— La reine des Belges occupera au château de Lacken la même chambre qui avait été meublée pour l'impératrice des Français. Que la destinée de l'une ne soit pas celle de l'autre !

— On écrit de St-Florent au *Journal de Maine-et-Loire* :

Le lieutenant Maury, commandant le cantonnement de Bouzillé, avait, depuis quinze jours environ, placé des garnis dans chez les parents du nommé Coullau, de la commune de Drain, réfractaire de la classe de 1830. Ce jeune homme avait été embauché par de misérables agents carlistes, au moment où, passant à Angers, il allait rejoindre son régiment à Strasbourg. Il s'est trouvé à toutes les affaires de chouannerie, et, depuis la complète défaite des bandes, ce malheureux est resté constamment caché dans les bois. Plusieurs fois des détachements sont passés à côté de lui, et il convient que souvent l'envie lui a pris de se rendre. Il est resté tout l'hiver dernier exposé au froid et mourant de froid, personne ne voulant s'exposer à lui donner asile. Eh bien ! il avait bravé toutes ces souffrances ; mais quand il a appris que des garnis étaient placés chez son vieux père, et qu'on allait les augmenter, s'il ne se rendait pas, il n'a pu y tenir davantage, et, le 9 aout, jour de séance du conseil de révision, il est venu, accompagné de M. le maire de Drain, se rendre entre les mains du chef du détachement de Bouzillé. Bientôt il a été embrassé par tous les grenadiers de ce cantonnement. Il a demandé à porter un des drapeaux que les jeunes conscrits avaient achetés, et, embrassant ce drapeau, il a juré qu'il ne l'abandonnerait plus. Il est ensuite parti avec les grenadiers et les jeunes gens qui se rendaient à St-Florent, au conseil de révision, où le général Ordener lui a accordé une permission de 24 heures, pour aller dire adieu à son vieux père. »

— On écrit de Forbach, le 10 du courant :

La Bavière ferme ses frontières à toutes les provenances de France avec une extrême rigueur. Les postes tirent à balle sur ceux qui tentent de franchir la limite. »

— On lit dans le *Sentinelle de Bayonne* :

On n'a pas oublié sans doute que quelques soldats français des régiments qui se trouvent sur la frontière, cédant à l'influence de mauvais conseils, avaient passé en Espagne. Il paraît que ces militaires n'ont pas tardé à se repentir d'une action aussi infâme et à en subir les tristes conséquences. Après avoir été exposés aux plus mauvais traitements (les traîtres ne sont bien vus nulle part), la plupart de ces malheureux ont cherché les moyens de regagner une patrie qu'ils n'auraient jamais dû abandonner. Dernièrement, un caporal et deux soldats sont revenus à Saint-Jean-Pied-de-Port dans un assez triste état, et porteurs d'un sauf-conduit délivré par notre ambassadeur à Madrid. Ils ont été dirigés sur Bayonne, où ils doivent être présentés au général Larriu. »

— M. le préfet de Lyon a écrit à M. de Montalivet pour qu'il éteigne sur-le-champ un certain nombre d'agents de police dont il a le plus grand besoin. M. Gisquet, auquel cette demande a été communiquée, a rassemblé son conseil de confiance, et cinq agents ayant fait leurs preuves, sont partis en poste.

(*Tribune*.)

— La *Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres* publie la lettre suivante qu'on lui écrit de Bressuire :

Un nommé Rocard, chef d'une bande carliste de 9 hommes, prévenu d'assassinat sur un particulier qui a eu le bras cassé de deux coups de feu, vient d'être arrêté d'après les poursuites dirigées contre lui par M. le procureur du roi. Le croirez-vous ? il a encore été trouvé nanti d'un sauf-conduit à lui délivré par M. le général Moquery, commandant le département. Les réflexions sont aujourd'hui inutiles. »

— Un amateur de peinture, propriétaire d'une superbe collection, ayant écrit à M. d'Argout pour lui demander s'il voulait acquérir un magnifique tableau de Rembrandt, ce ministre écrivit en marge de la lettre : « Me faire un rapport et me citer les divers ouvrages que le sieur Rembrandt a mis aux dernières expositions. » Le chef de la division, fort embarrassé, a représenté au ministre, dans une note très-respectueuse, que le peintre en question était mort depuis assez long-temps.

— Joseph Bonaparte a quitté les Etats-Unis pour se rendre en Angleterre, il arrivera incessamment à Liverpool.

— Les commissaires nommés en vertu de la convention passée en juillet 1831, entre la France et les Etats-Unis, devaient se réunir à Washington, le premier lundi du présent mois, pour procéder à la reconnaissance et à la liquidation des réclamations des citoyens des Etats-Unis contre le gouvernement français, et à la répartition des 25 millions dont le paiement est stipulé par ladite convention.

— Une ordonnance du 12 juillet déclare exécutoire aux colonies la loi sur la contrainte par corps du 17 avril 1832, avec cette modification : que la somme allouée à la Martinique, à la Guadeloupe et à Bourbon, sera de 60 francs pour trente jours ; à Cayenne, de 45 francs ; au Sénégal, aux établissements français de l'Inde et à Saint-Pierre et Miquelon, de 50 fr.

— Les nouvelles de New-York, arrivées au Havre par le dernier paquebot sont du 20 juillet. Le président des Etats-Unis a renvoyé au sénat, dans la séance du 10, le bill qu'avaient adopté les deux chambres pour renouveler la Charte de la banque, en y joignant un message pour expliquer ses objections. Pour devenir loi maintenant, sans l'approbation du président, il faut que le bill réunisse dans le sénat une majorité des deux tiers.

Le veto du président a fait une vive sensation : les uns l'exaltent, d'autres le blâment avec amertume. Aussi nous lisons dans le *New-York Standard* :

— L'espace nous manque pour nous livrer à toutes les réflexions que nous inspire ce dernier acte d'un grand homme, mais nous ne pouvons nous empêcher de déclarer qu'aucune action de sa vie, quelque méritoire qu'elle ait été, aucune mesure de son administration si admirable, aucune preuve de son intégrité et de son patriotisme, dont l'ardeur et la pureté lui ont à la fois concilié l'estime de ses amis et le respect de ses adversaires, n'a égalé le dévouement au bien public dont il vient de donner un si bel exemple. »

— Le *New-York American* tient un tout autre langage :

— Le message du président est au-dessous du mépris. C'est l'appel d'un chef de parti à l'ignorance, aux préjugés, aux passions aveugles et à la basse servilité de ses partisans. Il ne se trouvera pas dans le cabinet un homme qui veuille s'associer à l'ignominie d'avoir rédigé et approuvé une pareille déclaration.

— L'*Advertiser* de New-York annonce que le territoire des mines, dans le Haut-Mississippi, est dans un état de détresse sans exemple dans l'histoire du pays. Tout le pays est désert, et les habitants, chassés par leurs barbares voisins, ont été obligés de se réfugier dans des forts et derrière des retranchements où ils sont bloqués ; personne n'oseraient, sans une escorte de 50 à 100 hommes bien armés, se hasarder à aller visiter ses fermes. Les Indiens les environnent presque de toutes parts ; ils font maintenant marcher sur leurs frontières leurs grandes armées d'incendiaires. Ils n'ont pas de forces suffisantes pour lutter avec ces terribles ennemis. Les milices de l'Illinois sont débandées, et les ont abandonnées à leurs propres ressources. Il faut qu'ils triomphent des Indiens, ou qu'ils tombent victimes du tomahawk. Les troupes des Etats-Unis sont trop loin dans les basses terres pour pouvoir venir à leurs secours. Ils ne sauront se décider à une guerre offensive contre les Indiens sans avoir mis auparavant en sûreté leurs femmes et leurs enfants, et pour cela il faut absolument qu'on vienne à leur aide. En ce moment ils restent enfermés dans leurs forêts ; mais ils n'ont des provisions que pour peu de jours, et aucune récolte ne vient dans le pays. Leurs lettres sont interceptées par les Indiens. Une pareille situation mérite toute l'attention du gouvernement.

— On écrit de Narbonne, 15 aout.

— M. Arago, membre de l'Institut et député des Pyrénées-Orientales, a couché hier à Narbonne, se rendant à Perpignan, où l'attendent avec impatience ses patriotes concitoyens.

Nous n'avons pas voulu laisser échapper l'occasion de manifester de nouveau notre adhésion à la conduite politique des membres de cette minorité de la chambre dont la courageuse constance doit enfin faire triompher les véritables principes de la révolution de juillet.

La musique de la garde nationale lui a donné une brillante sérénade ; le maire et ses adjoints, ainsi qu'un grand nombre de conseillers municipaux, de citoyens notables et d'officiers de notre garde civique, se sont présentés à M. Arago et lui ont témoigné, par l'organe de M. le maire, le plaisir qu'ils avaient de voir parmi eux un savant aussi distingué, un député aussi fidèle à la cause populaire.

M. Arago, tout ému d'une réception à laquelle il ne s'attendait pas, a répondu par une improvisation que notre mémoire a été assez heureuse pour retenir.

— Narbonnais,

— Je me crois indigne de l'accueil flatteur que vous daignez me faire, si je ne m'éleve en ce moment au-dessus des considérations d'une satisfaction personnelle.

— La cause de la patrie avant tout, et je reconnais avec orgueil et honneur que les patriotes, en France et surtout dans le Midi, ne sont pas aussi désunis, aussi découragés qu'on veut le faire croire, j'allais presque dire, qu'on voudrait l'espérer.

— Restons unis, messieurs ; usons de nos droits avec courage, avec modération et constance, et cette révolution de juillet, que les doctrinaires voudraient vainement rapetisser à leur taille, redéviendra ce qu'elle devait être, et aura pour l'avenir les plus grands et les plus heureux

eil consiste en une caisse carrée, plus longue que large et fort élevée, qui est placée sur quatre roues de petite dimension, et ne s'élèvent ainsi qu'à 12 ou 15 pouces de terre. Au sommet, on voit une ouverture couverte destinée à la ventilation. L'intérieur est divisé en compartiments. On entre de chaque côté par deux portes, sur lesquelles on lit en français et en anglais : côté des hommes, côté des femmes. La foule se pressait, curieuse, autour de cette voiture, et les conducteurs avaient à peine le temps de répondre aux lazzis des commères du quartier.

— M. le ministre du commerce a donné l'ordre de rendre à la liberté tous les blessés de juin recueillis dans les hôpitaux, et qui, étant complètement guéris, ne se trouvaient pas sous le coup d'un mandat de M. le procureur du roi. Comme presque tous satisfaisaient à ces deux conditions, ils ont été relâchés de suite. Il n'en reste plus qu'un très-petit nombre dont l'état réclame encore des soins. C'était bien la peine de rendre l'odieuse ordonnance qui rappelait celle de 1666, et qui a soulevé tout le corps des médecins.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE.—Consolidés, 83 7/8 à 34.

— Nous n'avons reçu aucune nouvelle du Portugal.

— Les négociations sur la question belge sont sur le point d'être terminées par un traité de paix. Les lettres de Bruxelles, de La Haye et d'Amsterdam, s'accordent toutes sur ce point. Le taux des fonds parle d'ailleurs de la manière la plus éloquente de la véracité de ces rapports. Le roi de Hollande consent aux 4 clauses principales qui jusqu'à ce moment avaient retardé tout arrangement. La question de la navigation sera décidée en faveur des Belges, et les routes commerciales qui passent par le Limbourg leur seront ouvertes.

L'évacuation de la citadelle d'Anvers, point essentiel, sera réglée ultérieurement.

En général, les Belges n'auront point à se plaindre des nouveaux arrangements. Leur commerce prendra un nouvel essor, et les pertes des deux dernières années ne tarderont pas à être réparées.

Une fois d'accord sur les intérêts matériels, les deux Etats voisins auront bientôt oublié leurs contestations politiques.

Les mêmes lettres de Bruxelles assurent que M. van de Weyer, étant chargé d'annoncer officiellement le mariage de son souverain à notre cour, apportera en même temps son consentement aux articles proposés par la conférence de Londres. (Courier.)

— On assure que don Pedro va former une légion polonaise. Bien que le gouvernement anglais puisse, à raison de ses engagements avec l'Espagne, être condamné à ne pas intervenir, il n'y a pas de doute qu'on ne permet aux amis de la liberté, dans ce pays et en France, de prêter assistance à don Pedro, soit collectivement, soit individuellement. (Globe.)

AUTRICHE.—Vienne, 6 août.—Les nouvelles de Londres sont satisfaisantes : le roi des Pays-Bas a adopté la plupart des propositions de la conférence.

— Le comte Lalain, envoyé de la Belgique, a eu l'honneur d'être présenté à S. M. I. à Bade, et de lui présenter une lettre autographe de l'empereur.

— 6 août.—Deux courriers, l'un anglais et l'autre français, sont passés par ici avant-hier ; ils apportent à leur gouvernement le consentement de la Porte aux propositions de la conférence de Londres, au sujet de la délimitation des frontières grecques. On dit que la Porte reçoit, comme indemnité, 2 millions de ducats (40 à 50 millions de piastres turques).

— Le prince héritier d'Autriche a failli être assassiné aux bains où est toute la famille impériale. Il se promenait dans une vallée avec un aide-de-camp ; un individu qui passait à côté d'eux lui a tiré un coup de pistolet qui lui a fait une légère blessure à l'épaule. Le meurtrier est un capitaine pensionné ; on ignore entièrement quels motifs ont pu le porter à cet acte. (Gaz. d'Augsbourg)

ALLEMAGNE.—Darmstadt, 10 août.—Les diverses résolutions de la diète depuis le 14 juin jusqu'au 19 juillet sont publiées dans notre journal officiel.

Les ordonnances relatives à ces promulgations ont été signées par le baron Thil, comme ministre responsable, et non par S. A. R. le grand-duc, quoiqu'il n'ait pas quitté nez irs'aide.

À la publication officielle des six fameux articles de la diète est jointe la déclaration : « qu'il n'est par là porté aucun préjudice à la constitution du grand-duché. » Cette explication ne satisfait personne.

— Les affaires de la Grèce sont terminées. Le sultan a consenti à l'agrandissement des frontières grecques jusqu'aux golfs d'Arta et de Volo. Il lui est accordé à cet effet un dédommagement dont l'importance n'est pas exactement connue.

Cette condiscendance est attribuée au mauvais état des opérations militaires de la Sublime-Porte. On dit que le grand-seigneur a donné ordre à ses troupes de rétrograder. La marine n'est pas dans une meilleure situation. On dit que Méhémet-Ali a acheté plusieurs capitaines pour qu'ils se rendent à son service. La position de la Porte est très-précaire.

— Nos fonds montent, ou semblent se rassurer. (Gaz. univers. d'Augsbourg.)

BRÉSIL.—Bruxelles, 14 août.—La question de l'Escout est terminée pour nous. Anvers préférera succomber plutôt que de se soumettre aux propositions de la conférence. M. Nolhamb, secrétaire-général des affaires étrangères, a pu s'assurer des dispositions des esprits dans cette ville. Les notables lui ont nettement déclaré qu'ils se laisseraient plutôt bombarder que de voir la Hollande maîtresse de l'Escout. Si nous sortons vainqueurs de la lutte, disaient-ils, l'emplacement seul de nos maisons vaudra mieux pour nous que tout ce que nous avons.

La conférence nous a rendu un grand service ; ces divers actes nous ont mis tous d'accord ; nous sommes unis contre nos perfides ennemis et nos amis peut-être encore plus perfides. Le piège qu'on nous tendait n'était pas aperçu généralement. Aujourd'hui on voit où l'on voudrait nous en enfer.

Francfort-sur-Main, 6 août.—Tandis que nos voisins les Hessois s'occupent avec activité de l'organisation de leur garde bourgeoise, notre gouvernement a réduit le temps des exercices de la milice nationale à quelques heures le matin de chaque dimanche, au lieu d'y employer toutes les soirées comme à l'ordinaire.

On donne à cette mesure un motif politique : il s'agit d'empêcher les rassemblements hors des portes de la ville. (Mercure de Souabe.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(444) D'un contrat reçu M^e Coron et son collègue, notaires à Lyon, le trente-un juillet mil huit cent trente-deux, enregistré et transcrit, il appert que M. Michel Bourgeois, négociant, demeurant à Lyon, rue des Capucins, n° 1, a acquis moyennant le prix et sous les clauses et conditions énoncées audit contrat, de M. Claude-François Duménil, géomètre, demeurant à Lyon, rue Lanterne, n° 13, des immeubles situés sur la commune de Chaponost, lieu dit Chaponost le Vieux, consistant 1^o en une maison bourgeoise ayant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, desservie par deux escaliers ; 2^o une cour au nord de ladite maison ; 3^o et un jardin complanté d'arbres fruitiers et vignes, quelle que soit la contenance. Le tout confine et plus amplement désigné audit contrat, appartenant au vendeur, aux termes du partage des biens de la succession de M. Charles-François Duménil, son père, fait entre ledit sieur vendeur et M. Charles Marie Duménil, son frère.

L'acquéreur voulant purger lesdits immeubles de toutes les hypothèques légales qui pourraient les grever, et ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause desdites hypothèques légales, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, copie collationnée du contrat de vente prédaté, dont l'extrait a été de suite affiché en l'auditoire du tribunal, ainsi que le constate l'acte qui a été dressé du tout par le greffier le six du mois d'août suivant.

Ce dépôt a été signifié le dix-huit août courant, par exploit de Thimonnier fils ainé, huissier à Lyon, 1^o à dame Antoinette Veyron de Lacroix, épouse dudit M. Claude-François Duménil ; 2^o à ce dernier ; 3^o et à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon.

Avec déclaration que ledit acquéreur ferait faire, conformément à la loi, la présente insertion, afin que tous intéressés n'en ignorent, et que les immeubles alienés soient affranchis de toutes les hypothèques légales quelconques, pour conservation desquelles il ne sera pas requis, sur lesdits immeubles, inscription dans les deux mois à compter de ce jour.

(442) Lundi vingt août mil huit cent trente-deux, neuf heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Madame, maison Brunner, au rez-de-chaussée, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en un four et autres ustensiles et effets de boulangerie, tables, tabourets, planches, rayons, etc., etc. BLANCHARD.

(443) Lundi prochain vingt août courant, neuf heures du matin, sur la place des Terreaux à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, tables, chaises, poêle en fonte et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(428) VENTE AUX ENCHÈRES
De Livres et Objets mobiliers,
Rue Rozier, n° 5, au 3^e étage.

Le mercredi vingt-deux août mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, par le ministère d'un commissaire-priseur, rue Rozier, n° 3, il sera procédé à la vente aux enchères d'une bibliothèque, dont le détail suit : l'Encyclopédie, 35 volumes in-fol. reliés, y compris la table et les planches ; Oeuvres de Jean-Jacques Rousseau, de J. B. Rousseau, de Voltaire, de Marot, 4 vol. in-4^e brochés ; de Piron, de Condillac, 3 vol. in-8^e ; de Pope, 8 vol. in-8^e ; de Maupertuis, de Fontenelle, Histoire générale des voyages ; Histoire naturelle de Buffon ; Histoire de Malte, 7 vol. in-8^e ; Dictionnaire d'histoire naturelle, par Valmont-Bomare, 15 vol. in-8^e ; Histoire de l'ancienne Grèce, 6 vol. in-8^e ; Dictionnaire historique, 8 vol. in-8^e ; Philosophie de la nature ; Lettres sur l'Italie ; Essais de Michel de Montaigne, 3 vol. in-8^e ; Histoire philosophique de Raynal, 10 vol. in-8^e ; Voyage du jeune Anacharsis, 5 vol. in-4^e ; Voyage dans l'Inde ; Lettres de M^e de Sévigné ; Bibliothèque de campagne ; deux corps de bibliothèque, un poêle en faïence, et autres objets.

(430) VENTE AUX ENCHÈRES
D'un mobilier moderne, pour cause de départ,
place Louis-le-Grand, n° 8, façade du Rhône.

Mardi 21 août 1852 et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, place Louis-le-Grand, n° 8, façade du Rhône, au 1^o étage, à la vente au comptant, par la voie des enchères, des meubles ci-après détaillés : deux secrétaires, deux commodes, deux tables de nuit à dessus de marbre, une table de jeu, trois bois de lits à deux dossiers et

roulettes anglaises, deux bergères, quatre fauteuils recouverts en velours d'Utrecht jaune, douze chaises anglaises, garnies en drap rouge, un canapé, une table de travail, une chiffonnier, une psyché, le tout en acajou ; quatre grandes glaces, dix matelas ou sommiers en laine et en crin, deux lits de plumes, trois traversins, deux sertouts de table, plusieurs rideaux et draperies, une grande quantité de porcelaine blanche et dorée, quatre globes ronds pour lampes astales en cristal gravé, chaises en paille, quatre chenets en fonte, pelles, pincettes et autres objets.

(359 7) VENTE AUX ENCHÈRES
ET A L'AMIABLE,
En l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

Le 3 septembre 1852, à l'heure de 11 du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Laforest, il sera procédé à la vente aux enchères d'immeubles appartenant au sieur Sébastien Dumas, marchand de chevaux à la Guillotière.

Ces immeubles sont situés à la Guillotière, et consistent en :

1^o Une maison, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et trois étages, située rue St-Clair, n° 4, et une petite cour contiguë ;

2^o Un autre corps de bâtiment attenant à cette maison, formant une grande écurie avec un fenil, une petite cour également contiguë ;

3^o Et une terre, située au territoire de la Buire, de la contenance de 3 hectares 7 ares 9 centiares (soit 23 bichères 5/4), ancienne mesure locale.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Laforest, dépositaire des titres de propriété, et autorisé à traiter avant le jour de l'adjudication.

(441) A vendre.—Une jolie voiture à quatre ressorts, pouvant contenir quatre à cinq places avec malle, lanternes et coussins. S'adresser hôtel Notre-Dame, rue Sirene, n° 5.

(436) A vendre.—FONDS DE LIBRAIRIE, avec brevet, et cabinet d'abonnement à la lecture des livres, situés dans le plus joli quartier de cette ville.

On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, n° 6, de onze heures à deux heures.

(426 2) A vendre.—Cabriolet-tilbury, avec le cheval et les harnais.

S'adresser hôtel de Milan.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie garantissent le paiement d'une somme lors du décès de l'assuré au profit de ses héritiers, ou de telle personne désignée dans le contrat, moyennant une prime modique qui varie selon l'âge et la durée de l'assurance.

La compagnie reçoit aussi des capitaux en rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes ; le taux des rentes est déterminé pour chaque âge par un tarif.

La compagnie existe depuis douze années. Ses opérations sont garanties par tous les biens meubles et immeubles qu'elle possède. Elle publie deux fois par an le compte de sa gestion.

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue des Deux-Maisons, n° 2, près Bellecour. (439)

(440) Un Jeune Homme, âgé de 24 ans, ancien élève de l'école royale d'arts et métiers à Châlons, porteur de très-bons certificats, désirerait se placer, soit dans un magasin, dans un bureau, ou pour professeur d'arithmétique dans un pensionnat.

S'adresser à M. Bernard, chez M. Baulieu, hôtel des Etats-Unis, rue Pizai, n° 30, à Lyon.

(438) On a perdu, dans la journée du 16 courant, depuis le faubourg de la Guillotière jusqu'au pont Chazoune, un porte-feuille en parchemin blanc, contenant diverses notes écrites au crayon et plusieurs lettres adressées à M. Jarullat, de St-Rambert.

Bonne récompense sera accordée à celui qui le rapportera chez M. Bourret, port Neuville, n° 45.

(437) Il a été perdu, samedi 11 août, un porte-feuille vert renfermant deux cartes d'agent de change, relatives à des ventes de rente, un compte de retour et un effet de 274 fr., échu en 1850. Récompense honnête à qui le rapportera au bureau du Précateur.

À la publication officielle des six fameux articles de la diète est jointe la déclaration : « qu'il n'est par là porté aucun préjudice à la constitution du grand-duché. » Cette explication ne satisfait personne.

— Les affaires de la Grèce sont terminées. Le sultan a consenti à l'agrandissement des frontières grecques jusqu'aux golfs d'Arta et de Volo. Il lui est accordé à cet effet un dédommagement dont l'importance n'est pas exactement connue.

Cette condiscendance est attribuée au mauvais état des opérations militaires de la Sublime-Porte. On dit que le grand-seigneur a donné ordre à ses troupes de rétrograder. La marine n'est pas dans une meilleure situation. On dit que Méhémet-Ali a acheté plusieurs capitaines pour qu'ils se rendent à son service. La position de la Porte est très-précaire.

— Nos fonds montent, ou semblent se rassurer. (Gaz. univers. d'Augsbourg.)

BRÉSIL.—Bruxelles, 14 août.—La question de l'Escout est terminée pour nous. Anvers préférera succomber plutôt que de se soumettre aux propositions de la conférence.

M. Nolhamb, secrétaire-général des affaires étrangères, a pu s'assurer des dispositions des esprits dans cette ville. Les notables lui ont nettement déclaré qu'ils se laisseraient plutôt bombarder que de voir la Hollande maîtresse de l'Escout. Si nous sortons vainqueurs de la lutte, disaient-ils, l'emplacement seul de nos maisons vaudra mieux pour nous que tout ce que nous avons.

La conférence nous a rendu un grand service ; ces divers actes nous ont mis tous d'accord ; nous sommes unis contre nos perfides ennemis et nos amis peut-être encore plus perfides. Le piège qu'on nous tendait n'était pas aperçu généralement. Aujourd'hui on voit où l'on voudrait nous en enfer.

La Mort de M^e Brunet, vaud.—Jocresse Maitre et Jocresse Valet, comédie.—Louise, vaud.—Le Suicide de Falaise, comédie.

FRANCFORST-SUR-MEIN, 6 août.—Tandis que nos voisins les Hessois s'occupent avec activité de l'organisation de leur garde bourgeoise, notre gouvernement a réduit le temps des exercices de la milice nationale à quelques heures le matin de chaque dimanche, au lieu d'y employer toutes les soirées comme à l'ordinaire.

On donne à cette mesure un motif politique : il s'agit d'empêcher les rassemblements hors des portes de la ville. (Mercure de Souabe.)

(371 4) On offre la table et le logement à une ou plusieurs personnes à Condrieu, département du Rhône. Les pensionnaires auront la jouissance d'une maison de campagne à un quart d'heure de Condrieu, où ils pourront passer six mois de l'année.

S'adresser pour les renseignements à M. Cadier, propriétaire